

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du  
Valois**

DÉPARTEMENT  
DE L'AISNE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
DE SOISSONS  
-----

TRESORERIE DE  
SOISSONS  
-----

Séance du 28/02/2020

**OBJET :**

Compte de gestion 2019 du  
P.E.T.R.

**VOTE :**

14 votes pour, 0  
contre, 0 abstention, 0  
refus de vote

Affiché le

**15 MAI 2020**

Transmis le

**13 MAI 2020**

Certifié exécutoire, le

**14 MAI 2020**

Le Président  
Jean-Marie CARRE

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février à dix heures, Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois s'est réuni à Soissons, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 février 2020.

**Étaient présents (14) :** Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Pascal TORDEUX ; Patrick DUMAIRE ; Alexandre DE MONTESQUIOU ; Jean-Pascal PBERSON ; Franck BRIFFAUT ; Remi VANLERBERGHUE (suppléant de Mme Céline LEFRERE) ; Jean CHABROL ; Claude MADIOT ; Thierry ROUTIER ; Thierry DECAUCHE (Suppléant de M. Arnaud BATTEFORT) ; Hervé MUZART ; Sébastien MANSCOURT

**Procurations (0) :**

**Absents excusés (1) :** Edith ERRASTI

Pascal TORDEUX a été élu secrétaire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Pour rappel :

Au cours de l'exercice 2019, les **dépenses de fonctionnement ont été de 32 472,50 EUR.**

Lors de l'exercice 2019, les **recettes de fonctionnement s'élèvent à 245 940 EUR.**

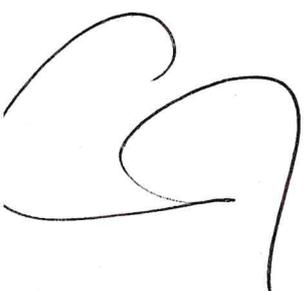
**Un excédent de 213 467,50 est constaté et reportée sur l'exercice budgétaire 2020.**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le **COMPTE DE GESTION 2019 ;**

1° Après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Après avoir statué sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;



3° Après avoir statué sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL**

**CONSTATE** la stricte concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

**DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**CHARGE et DÉLÈGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

**Le Président**

**Jean-Marie CARRE**

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS

13 MAI 2020